

Colmar, le 17 mars 2014

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin.

à

Monsieur le président de l'université de Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de SEGPA s/c de madame ou monsieur le principal.

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles élémentaires et préélémentaires

Pour communication aux enseignants de leur établissement (y compris coux

établissement (y compris ceux momentanément en congé)

Division du 1^{er} degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Postes Langue et Culture Régionale

Additif au deuxième appel à candidature sur les postes à exigence particulière

Le deuxième appel à candidature sur les postes à exigence particulière, paru le 05 février 2014 sous la référence n° 39/AM est modifié s'agissant du recrutement pour les postes Langue et Culture Régionale :

Poste Langue Culture Régionale (LCR): 11 postes vacants

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement en allemand et en français (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les enseignants volontaires pourront exercer uniquement à temps complet. Les candidatures seront examinées par une commission sur la base des critères suivants :

- compétences linguistiques parfaite maîtrise de la langue allemande
- intérêt pour l'innovation pédagogique,
- capacité à travailler en équipe.

Procédure de recrutement et d'affectation

Les candidats à ces postes enverront une copie de leur **dernier rapport d'inspection**, ainsi qu'une **lettre de candidature** motivée, accompagnée de la **liste des postes** Langue et Culture Régionale sur lesquels ils candidatent, **classés par ordre de préférence**.

Ce dossier de candidature devra être adressé <u>pour le mercredi 26 mars 2014 délai de rigueur,</u> sous couvert de l'IEN de circonscription qui portera un avis à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin Division du 1er degré – Gestion collective
21 rue Henner
B.P. 70548
68021 COLMAR CEDEX

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, passeront devant une commission d'entretien départementale qui évaluera leurs compétences linguistiques.

Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission départementale affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème et des vœux formulés sur les postes LCR.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles. Cela permettra d'insérer dans le mouvement les postes ordinaires éventuellement libérés, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve de validation par les instances paritaires. Les personnes titulaires souhaitant s'essayer à un poste Langue et Culture Régionale pourront, à leur demande, être nommées à titre provisoire en **affectation à l'année** (AFA). **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

Important

- → Tout enseignant affecté sur un poste LCR par la commission ne peut refuser ce poste.
- → Les enseignants nouvellement nommés sur ces postes LCR ne doivent pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles, car ils seront affectés sur les dits postes à compter du 1^{er} septembre 2014. Ils ne doivent donc pas faire des vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2014.

Les 11 postes Langue Culture Régionale vacants :

EEPU Nordfeld MULHOUSE 2 (2 postes)

EMPU Nordfeld MULHOUSE 2

EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1

EEPU Intercommunale Rombach le Franc INGERSHEIM

EEPU Bourgfelden SAINT LOUIS

EMPU René Cassin Lutterbach WITTELSHEIM

EEPU Edouard Sitzman Zillisheim ILLFURTH

EMPU Mines Ensisheim GUEBWILLER

EEPU Jean Rasser Ensisheim GUEBWILLER

EEPU Nathan Katz Habsheim RIEDISHEIM

Pour tout renseignement complémentaire concernant les écoles, veuillez contacter les IEN des circonscriptions concernées.

Pour toute information concernant les compétences souhaitées pour enseigner dans le bilingue, vous pouvez contacter Mme Marguerite Knuchel, chargée de mission pour le bilinguisme, au 03.89.24.87.19 ou par mail à marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr

p.l'inspectrice d'académie, directrice académique, l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspectrice d'académie

signé :Martin ARLEN